



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1991/NGO/33
19 août 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte
contre les mesures discriminatoires
et de la protection des minorités
Quarante-troisième session
Point 6 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION
RACIALE ET DE SEGREGATION, AINSI QUE LA POLITIQUE D'APARTHEID,
DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES
COLONIAUX ET DEPENDANTS : RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
ETABLI EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 8 (XXIII) DE
LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Communication écrite présentée par Anti-Slavery International,
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif
(catégorie II)

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est
distribuée conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique
et social.

[13 août 1991]

SAHARA OCCIDENTAL

1. Anti-Slavery International souhaite faire connaître son soutien au plan de paix présenté par le Secrétaire général des Nations Unies et approuvé par le Conseil de sécurité (résolution 658/1990) ainsi qu'à la création de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) approuvée par le Conseil de sécurité le 17 mai 1991 (résolution 690/1991).
2. Anti-Slavery International a été la première organisation à porter devant une instance internationale la question de l'autodétermination du Front Polisario (Commission des droits de l'homme, mars 1976, sous le point de l'ordre du jour relatif à la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants), ainsi que celle de l'application des résolutions des Nations Unies concernant le droit des peuples sous domination coloniale et étrangère à l'autodétermination (Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, août 1977).
3. Anti-Slavery International se félicite de la cessation des hostilités après 18 années de combat et demande instamment aux Etats Membres d'apporter le plus grand soutien possible au Représentant spécial des Nations Unies pour le Sahara occidental, M. Johannes Manz, chargé de la mise en oeuvre du plan de référendum, entreprise unique et délicate. Anti-Slavery International espère que tout sera fait pour suivre le calendrier prévu et souhaite, en particulier, attirer l'attention sur quelques aspects du référendum, dont certains devraient être réglés dans le cadre des négociations qui se poursuivent entre le Front Polisario, le Gouvernement marocain et le Représentant spécial des Nations Unies :
 - a) Rapatriement des réfugiés sahraouis : Le HCR n'a pas encore obtenu toutes les contributions nécessaires à ses travaux. On ne sait pas encore comment les réfugiés voyageront, ni où ils résideront.
 - b) Présence marocaine : A partir du mois de septembre 1991, malgré la réduction de l'armée marocaine à 65 000 soldats, les Marocains seront encore trois fois plus nombreux que les Sahraouis. Les forces de l'ONU ne comptent que 1 695 hommes. On ne sait pas encore comment se fera la "neutralisation" de la police et des forces paramilitaires.
 - c) Souveraineté : L'annexion par le Maroc du Sahara occidental n'a jamais été officiellement reconnue par les Nations Unies ni par aucun gouvernement étranger. Néanmoins, pendant le référendum, l'infrastructure et l'administration resteront, selon le plan modifié d'avril 1991, aux mains du Maroc. Le plan de juin 1990 indiquait que le territoire serait placé sous la souveraineté de l'Organisation des Nations Unies au cours de cette période. Cet arrangement ne pose aucun problème si le référendum doit déboucher sur l'intégration progressive du territoire au Maroc. En revanche, si l'option de l'autodétermination doit l'emporter, cet arrangement ne présage rien de bon.

d) Ressources : Ce plan a bénéficié d'un bon soutien financier, mais il n'existe aucune marge en cas de retard des opérations. Si les choses tournent mal, il n'y a pas, semble-t-il, de programme ni de ressources pour imprévus.

4. Quel que soit le résultat du référendum, il restera de nombreux problèmes à résoudre et Anti-Slavery International demande instamment que l'on continue à suivre la situation de près pour ce qui est des droits de l'homme.
